



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 04/09/2020

Dépôt des candidatures aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Les déclarations de candidatures pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain, auront lieu en préfecture du lundi 7 septembre 2020 à 09h00 au vendredi 11 septembre 2020 à 18h00.

Les plages horaires sont les suivantes :

- Du lundi 7 au jeudi 10 septembre : de 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 11 septembre : de 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00

Les candidats sont invités à prendre l'attache du bureau des élections de la préfecture pour convenir au préalable d'un rendez-vous (par téléphone au 05 49 55 70 00 ou par courriel à pref-senatoriales2020@vienne.gouv.fr) afin d'assurer un accueil et une prise en charge dans les meilleures conditions.

Dans le département de la Vienne, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. En cas de second tour, les déclarations se feront à partir de la proclamation des résultats du premier tour par le collège électoral au plus tard à 15h00 le jour du scrutin.

La déclaration du candidat est obligatoirement rédigée sur un imprimé CERFA (N° 15217*02 et N°15218*02). Elle est déposée à la préfecture par le candidat, son suppléant ou un mandataire désigné par eux. Aucun autre mode de transmission n'est admis.

Ce dépôt devra se faire dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique. Le port du masque est obligatoire et les candidats sont invités à se munir de leur propre stylo.

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers